

Délibération n°18/2025
Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 06/03/2025 à 14h00 s'est tenu sans condition de quorum, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre envoyée le 28/02/2025.

La réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique prévue le 28/02/2025 convoquée par lettre envoyée le 07/02/2025 n'ayant pu se tenir, le quorum n'ayant pas été atteint.

Membres en exercice : 152 représentants soit 378 voix

Participant(e)s à la réunion : 5 représentants soit 52 voix

Absent(e)s : 147 représentants soit 326 voix

Pouvoirs : 4 pouvoirs soit 50 voix

Total des voix des membres présents et représentés : 102 voix

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
17 MARS 2025
BUREAU DU COURRIER

Membres présents :

1. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
2. Monsieur André SALANSON représentant titulaire de la commune de Chadenet,
3. Monsieur Christian ALBARIC représentant titulaire de la commune de Meyrueis,
4. Monsieur Pierre Emmanuel DAUTRY représentant titulaire de la commune de Ventalon en Cévennes,
5. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vébron ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
2. Monsieur Jean-Paul POURQUIER représentant titulaire du Département de la Lozère ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
3. Monsieur Pierre BONNET représentant titulaire de la commune de Saint Michel de Dèze ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
4. Madame Roselyne PRADEILLES représentante suppléante de la commune de Bédouès-Cocurès ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2024 et du Compte de Gestion 2024 et affectation des résultats 2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après présentation de la note synthétique jointe en annexe, le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique, sorti de la salle, ne prenant pas part ni au vote ni au débat, Monsieur Pierre Emmanuel DAUTRY soumettant au vote le compte administratif de l'exercice 2024, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2024, joint en annexe lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €	2 574 225,60 €		598 838,17 €		3 173 063,77 €
Opérations exercice	2 385 656,00 €	1 118 009,59 €	338 219,00 €	253 964,00 €	2 723 875,00 €	1 371 973,59 €
Total	2 385 656,00 €	3 692 235,19 €	338 219,00 €	852 802,17 €	2 723 875,00 €	4 545 037,36 €
Résultat de clôture	0,00 €	1 306 579,19 €		514 583,17 €		1 821 162,36 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total cumulé	0,00 €	1 306 579,19 €	0,00 €	514 583,17 €	0,00 €	1 821 162,36 €
Résultat définitif		1 306 579,19 €		514 583,17 €		1 821 162,36 €

2 – Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Le comité syndical déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3 – Décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2024 :

- 514 583,17 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- 1 306 579,19 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

17 MARS 2025
BUREAU DU COURRIER

Le Président du Syndicat Mixte,
Denis BERTRAND



Présentation synthétique Compte Administratif 2024 du Syndicat Mixte Lozère Numérique

Le Syndicat Mixte Lozère Numérique a pour compétence le déploiement de la fibre optique sur le Département de la Lozère, il est composé de 148 communes et du Département de la Lozère soit 152 délégués.

Le Syndicat Mixte Lozère Numérique a confié le déploiement de la fibre au travers d'une délégation de service public concessive à Alliance THD dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes constitué du Syndicat Mixte Lot Numérique, du SIEDA, Syndicat d'Énergie de l'Aveyron et du Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Le Compte Administratif 2024 du Syndicat Mixte Lozère Numérique se présente comme il suit :

1 Fonctionnement :

1.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant de **338 219,00 €** et se répartissent de la façon suivante :

611 Prestations de service (Mission de contrôle)	210 235,76 €
6156 Maintenance AGEDI	423,00 €
62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	127 009,00 €
65888 Autres Charges Exceptionnelles	260,00 €
6811 Dotation aux amortissements	291,24 €
Total.....	338 219,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont :

- **611** Paiement des frais de mission de contrôle des travaux et des DOE.
- **6156** Maintenance du Logiciel comptable AGEDI.
- **62878** Remboursement des frais de structures et de mise à disposition de personnel au Département de Lozère.
- **65888** Achat d'une clef RGS.
- **6811** Dotations à l'amortissement du logiciel comptable AGEDI .

1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent un montant de **852 802,17 €** et se répartissent de la façon suivante :

002 Résultat de fonctionnement reporté	598 838,17 €
7473 Participations Département 70 %	177 774,80 €
74741 Participations communes 30 % (1,20 €/habitants)	76 189,20 €
Total.....	852 802,17 €

Les recettes de fonctionnement sont :

- 002 Résultat de fonctionnement 2023 reporté ;
- 7473 Participation versée par le Département de la Lozère ;
- 74741 Participation versée par les communes membres du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

À noter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'année 2024 est de **514 583,17 €** il sera reporté en excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2025.

2 Investissement :

2.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent un montant de **2 385 656,00 €** et se répartissent de la façon suivante :

2041513 Subvention au délégataire	2 385 656,00 €
Total.....	2 385 656,00 €

- 2041513 Versements effectués au délégataire Alliance THD au titre des travaux de déploiement.

2.1 Recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent un montant de **3 692 235,19 €** et se répartissent de la façon suivante :

001 résultat d'investissement reporté	2 574 225,60 €
1321 Subventions non transférables État	227 434,35 €
1322 Subventions non transférables Région	890 284,00 €
28051 Amortissements Logiciel Comptable	291,24 €
Total.....	3 692 235,19 €

- 001 un excédent d'investissement 2023 reporté ;
- 1321 Subvention versée par l'ANCT au titre du déploiement de la fibre optique ;
- 1322 Subvention versée par la Région au titre de l'année 2023 et 2024
- 28051 Amortissements Logiciel Comptable.

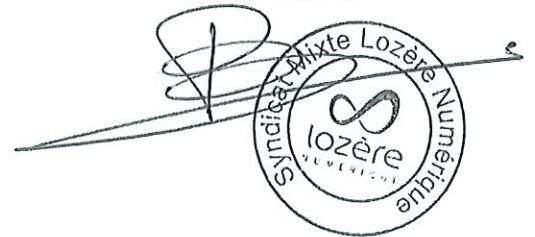
À noter le résultat de clôture de la section d'investissement de l'année 2024 est de **1 306 579,19 €** il sera reporté en excédent d'investissement au Budget Primitif 2025.

3. Capacité d'autofinancement

Pour l'année 2024,
les dépenses réelles de fonctionnement sont de : 337 927,76 €
les recettes réelles de fonctionnement sont de : 253 964,00 €

soit une capacité d'autofinancement est de – **83963,76 €** sachant que le Syndicat Mixte Lozère Numérique n'a pas d'emprunt ni de charge d'intérêts.
Cependant l'arrêt des amortissements et la reprise des dotations a permis de réaliser un résultat de clôture positif de la section de fonctionnement de **598 838,17 € en 2024 ce qui explique un résultat de clôture de 514 583,17 € qui sera reporté au budget 2025.**

Le **03 FEV. 2025**
Le Président du Syndicat Mixte
Lozère Numérique,
Denis BERTRAND



REQU A LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE
17 MARS 2025
BUREAU DU COURRIER